

Déclaration de candidature

à la fonction de membre, au titre de la commune de PONTS,
de la commission intercommunale d'aménagement foncier
de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly.

en qualité de propriétaire

Je soussigné(e)

demeurant à.....

.....

– demande à être inscrit(e) sur la liste des candidats à la fonction de membre, au titre de la commune de PONTS, de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly en qualité de propriétaire ;

– déclare être de nationalité française, jouir de mes droits civils, avoir atteint la majorité et ne pas être membre de la commission départementale d'aménagement foncier de la Manche ;

– déclare être propriétaire sur le territoire de la commune de PONTS des biens fonciers ***non bâtis*** suivants (*citer au moins une parcelle en précisant la section cadastrale et la contenance*) :

– prend note que le nombre de sièges à pourvoir est de deux en qualité de membre titulaire et d'un en qualité de membre suppléant ; que la désignation par le conseil municipal aura lieu par élection au scrutin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé) ;

– prend note que dans l'exercice de leur fonction, les membres non fonctionnaires de la commission intercommunale d'aménagement foncier ont les droits et obligations des collaborateurs occasionnels du service public et que cette fonction de membre de la commission en qualité de propriétaire est exercée à titre strictement bénévole et qu'aucun remboursement des frais éventuels n'est possible.

Fait à

Le

Signature

✂ ----- ✂ ----- ✂
Récépissé de dépôt à découper et remettre au candidat.

Récépissé de dépôt de candidature

Je, soussigné, maire de PONTS

certifie avoir reçu et enregistré le

– une déclaration de candidature datée du..... à la fonction de membre, au titre de la commune de PONTS, de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly en qualité de propriétaire.

A PONTS, le

Le maire,